

Rapport de l'Atelier de validation :

Il s'est tenu du 17 au 19 novembre 2006 dans la salle de conférence du MEFPE. Il a vu la participation de représentants des différents ministères techniques, des collectivités locales, du secteur privé, des ONG et autres partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement (annexe II).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le MEFPE en présence de Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la République et des anciens ministres de l'environnement.

Dans le discours d'ouverture, Monsieur le Ministre a mis l'accent sur l'intérêt prioritaire que le gouvernement accorde à l'élaboration de cette loi-cadre, qui est un outil indispensable pour asseoir le développement durable, en assurant une gestion participative, intégrée et écologiquement rationnelle des ressources de l'environnement.

Il a aussi mis l'accent sur la participation du secteur privé et des collectivités locales dans la mise en œuvre de cette loi-cadre et remercié le PNUE pour l'assistance apportée à ce processus (cf discours d'ouverture annexe 3).

Après la cérémonie d'ouverture, l'ordre du jour suivant a été adopté (cf programme atelier annexe 4).

L'expert du PNUE a présenté une communication sur les enjeux de la Loi-cadre et les articulations avec l'expérience centrafricaine en guise d'introduction au débat en plénière.

Des échanges fructueux ont suivi la présentation et ils ont permis de donner des précisions sur le processus d'élaboration, l'intérêt d'une approche intégrée et participative élargie aux autres acteurs, pour une meilleure cohérence et coordination dans l'adoption de textes juridiques harmonisés pour éviter les redondances et les conflits de compétences.

Les débats ont aussi mis en exergue la nécessité de travailler pour une harmonisation des législations environnementales en Afrique Centrale, mais aussi pour une conscientisation des populations à travers la mise en œuvre d'une politique d'information, de sensibilisation, de formation et d'éducation relative à l'environnement.

La question de l'appropriation de cette législation environnementale a été saluée et elle a permis d'insister sur le besoin d'élaborer, après l'adoption de la loi-cadre sur l'Environnement par le parlement, un plan de communication pour vulgariser le code.

Après les débats importants en plénière, deux commissions ont été mises en place pour passer en revue les articles du projet de loi-cadre.

La commission I a travaillé sur les titres I et II et la commission II sur les titres III, IV et V.

Durant deux jours, les commissions ont étudié la forme et le contenu des articles et ont abouti à un consensus sur les différents articles qui a permis la validation du projet de loi-cadre sur l'Environnement en République Centrafricaine.